



**MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord**

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 19 janvier 2019

14 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2018;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
 - 5.3. Ville de Mont-Tremblant;
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
 - 7.1 Règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13
 - 7.1.1 Avis de motion
 - 7.1.2 Adoption de second projet de règlement
 - 7.2 Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.
 - 7.2.1 Avis de motion
 - 7.2.2 Adoption de second projet de règlement
 - 7.3 Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction
 - 7.3.1 Avis de motion
 - 7.3.2 Adoption de second projet de règlement
 - 7.4 Adoption de règlement 2018-14 – sur le traitement des élus
8. Administration;
 - 8.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 8.2. Nomination des membres des comités
9. Rapport des comités :
 - 9.1. Comité des finances et administration :
 - 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2018; et
 - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

NOTE : [Les séances sont publiques et se tiennent au 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant.](#)